

Code Natura 2000 : A 132

Avocette élégante

Carte d'identité

Nom scientifique : *Recurvirostra avosetta*

Classification : oiseau, limicole

Taille : 42-45 cm

Poids : 250 à 400 g

Présence en Wallonie : toute l'année mais plus rare en automne-hiver

Nid : une cuvette dans le sol

Nombre d'œufs : 3 à 4

Nombre de nidification : 1 par an

Hivernage : milieux côtiers d'Europe et d'Afrique

Alimentation : insectes aquatiques, vers, petits crustacés...

Protection : maintien des zones humides, maintien de la tranquillité des sites fréquentés.



© C. Delveaux

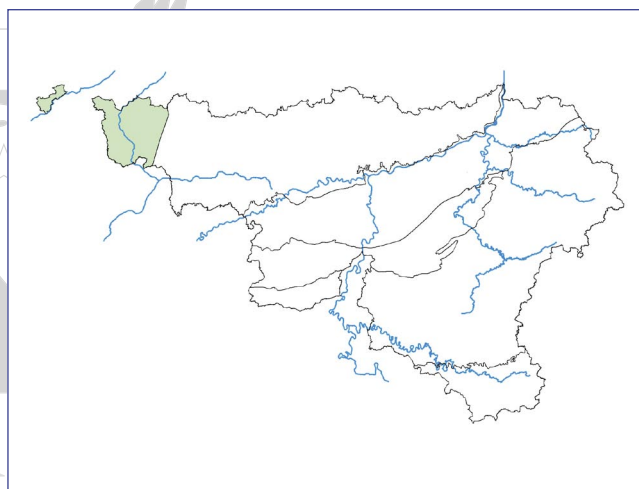
Identifier

L'hiver a été très humide cette année et les prairies sont particulièrement inondées. De grandes flaques d'une quinzaine de centimètres de profondeur sont réparties de part et d'autre du cours d'eau. Une aubaine pour certains oiseaux en migration en ce début du mois de mai. Ils y trouvent de quoi se nourrir avant de repartir vers leurs sites de nidification en Scandinavie. La plupart sont des limicoles, caractérisés par leurs mœurs de fouiller la vase et les eaux peu profondes pour se nourrir. Ce sont les bécasseaux, les chevaliers, les barges, les courlis...

Dans cette flaque bordée de zones boueuses, trois limicoles blancs avec quelques bandes noires s'agitent. Ils ont un bec très fin, retroussé vers le haut. Posés, on remarque la calotte et la nuque noire ainsi que trois lignes noires sur les ailes repliées. En vol, ces lignes noires sont très bien visibles. Le bout et la base des ailes sont noirs. Une bande noire traverse également le milieu de l'aile. Ce sont des avocettes élégantes. Un accouplement furtif laisse à penser qu'il va y avoir une nidification.

Observer

L'avocette élégante est un oiseau côtier qui se reproduit dans les marais et les estuaires des littoraux européens, à l'exception de la Scandinavie. En Wallonie, la première nidification a été observée en 1984. La nidification est maintenant régulière mais assez rare : 1 à 3 couples nichent chaque année en Hainaut occidental. Les marais de Ploogsteert et la vallée de l'Escaut ac-



cueillent la plupart des couples. Parfois, des tentatives de nidification ont lieu plus à l'est, souvent dans des bassins de décantation industriels mais cela est exceptionnel. En période de migration, voire même en hiver, les observations d'avocettes peuvent avoir lieu à peu près n'importe où en Wallonie tant qu'il y a des plans d'eau peu profonds, des prairies ou des cultures inondées. La majorité des observations se font quand même à l'ouest de la Meuse.

En Wallonie, elle niche surtout dans des habitats de substitution qui ressemblent à de petits marais côtiers : prairies inondées, décanteurs, elle a besoin de lames d'eau peu profondes pour se nourrir mais elle sait aussi occasionnellement nager dans des zones de plus grande profondeur, pour accéder à sa nourriture. Le nid est une cuvette creusée dans la boue au milieu de la végétation.



tation rase voire dans des parcelles sans végétation. À la côte, les avocettes nichent souvent en colonies car les milieux propices à l'installation des nids sont peu nombreux.

La technique de pêche de l'avocette est particulière. Son bec, très sensible, est entrouvert pendant que l'avocette entame un va et vient latéral pour écumer l'eau. Dès qu'une petite proie touche le bec, il se referme et la coince avant de l'avalier. Dans l'eau plus profonde, l'avocette se nourrit parfois en plongeant la tête dans l'eau à la manière d'un canard. Les insectes aquatiques, les petits crustacés et les vers sont les principales proies de l'avocette.

Protéger

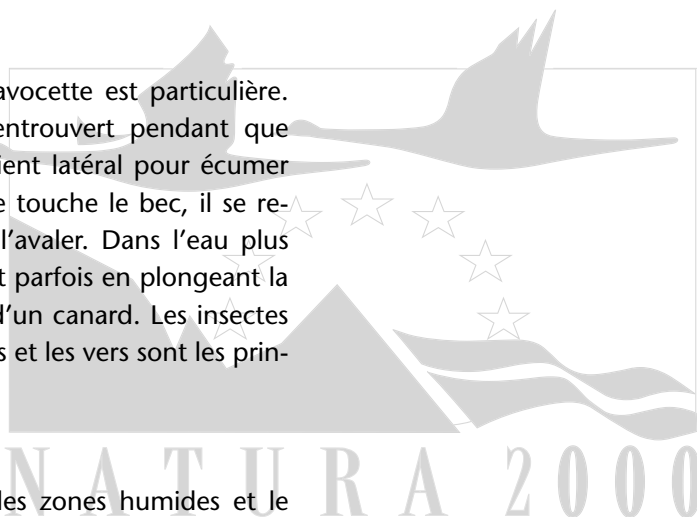
En Wallonie, l'assèchement des zones humides et le drainage des cultures, le dérangement ou un mauvais contrôle des niveaux d'eaux sont autant de facteurs susceptibles de faire échouer une nidification ou de rendre inhospitalier un site de halte migratoire.

La destruction des zones humides est un acte à éviter absolument pour le maintien de la biodiversité. Un grand nombre d'espèces protégées, dont l'avocette élégante, en dépendent. Dans les plans d'eau naturels ou par exemple dans les bassins de décantation, la gestion du niveau de l'eau est importante. En effet, pour favoriser la nidification des avocettes, le niveau doit être assez bas durant le printemps afin de maintenir localement des plages de vase et de sol nu où le nid sera installé. Si un nid se trouve sur le site, le niveau de l'eau ne devra pas être élevé avant que les jeunes ne soient suffisamment grands, c'est-à-dire à la fin juillet. Idéalement, des prairies, des cultures et d'autres habitats

ouverts devraient être maintenus humides de façon à rester attractif pour les limicoles en passage.

La qualité de l'eau est importante pour les avocettes puisqu'elle influe directement les ressources alimentaires du plan d'eau. Afin de limiter la pollution des eaux, il est impératif de limiter les apports d'azote et de phosphates. L'épuration des eaux usées et la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles (mesures agro-environnementales) dans les bassins versants favoriseront logiquement la qualité des eaux.

De plus, si un couple d'avocettes (ou plusieurs) s'installe dans une parcelle agricole pour nicher, l'agriculteur veillera à ne pas déranger les oiseaux en évitant les travaux à moins de 25 mètres du nid lors de la couvaison. Le dérangement par tout autre source possible (sports mécaniques, observateurs, promeneurs, chiens...) devra être évité autant que possible.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

